



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Elections et de la Réglementation

Arrêté n° 23-2020-07-17-002 établissant le tableau des électeurs en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020

**La Préfète de la Creuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire NOR : INTA2015957J du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral n°23-2020-07-01-003 du 1^{er} juillet 2020 modifié déterminant le collège électoral des délégués des conseils municipaux du département de la Creuse pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 et fixant les modes de scrutin ;

VU les procès-verbaux des élections des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux qui se sont déroulées le vendredi 10 juillet 2020 ;

VU les désignations de remplaçants effectuées pour les élus détenteurs de plusieurs mandats ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau des électeurs sénatoriaux de la Creuse en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 est arrêté tel qu'il figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Les recours contre le tableau visé à l'article 1^{er} peuvent être formés auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans les trois jours suivant sa publication soit le lundi 20 juillet à minuit au plus tard, par tout membre du collège électoral sénatorial du département.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, Monsieur le sous-préfet d'Aubusson, Mesdames et Messieurs les maires du département de la Creuse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les mairies, dès réception.

Fait à Guéret, le 17 juillet 2020

Pour la Préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Renaud NURY